

## Note aux candidats inscrits à l'épreuve orale facultative d'arabe du baccalauréat

Vous allez vous présenter à une épreuve orale facultative d'arabe.

Vous devrez apporter un ensemble de 8 documents au minimum, que vous aurez étudiés durant l'année. Ces documents, écrits en arabe, seront extraits de la presse ou de la littérature contemporaine, et pourront être accompagnés de documents iconographiques.

Au moment de l'épreuve, vous devrez présenter ces documents en deux exemplaires (un pour vous, un pour l'examineur), sans lexique, notes ou éléments en français. L'examineur choisira un document, que vous devrez expliquer et analyser : vous aurez 20 minutes de temps de préparation.

L'interrogation durera 20 minutes maximum :

- Vous devrez faire, en arabe, un compte rendu détaillé du document. L'examineur pourra vous demander d'en lire et d'en traduire un passage.
- Ensuite, durant l'entretien, vous répondrez aux questions de l'examineur.

Pendant l'épreuve, vous vous exprimerez dans un arabe de communication, c'est-à-dire une langue qui peut être comprise par tout interlocuteur parlant arabe, quelle que soit son origine géographique.

Quant aux documents, vous devrez vérifier qu'ils sont écrits sans les signes notant les voyelles brèves. Vous trouverez des exemples de documents conformes, par exemple, dans les publications et le site suivants :

- *Apprenons à lire l'arabe*, CRDP de Lorraine, 99 rue de Metz, CO 3320, 54014 Nancy cedex (*manuel*).
- *Al Moukhtar*, Institut du monde arabe, 2 rue des Fossés St Bernard, 75005 Paris (*revue pédagogique*).
- *Recueil de textes arabes*, vol.1 et vol. 2, CRDP de Lorraine, 99 rue de Metz, CO 3320, 54014 Nancy cedex.
- Site internet de l'académie de Versailles : [www.ac-versailles.fr/pedagogi/langue-arabe](http://www.ac-versailles.fr/pedagogi/langue-arabe), rubrique « L'arabe aux différents examens et concours ».

Dans le cas où vous n'apportez pas de documents, ou si les documents ne sont pas conformes, c'est l'examineur qui vous en fournira un.